COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 2.12.2015
COM(2015) 624 final

ANNEX 1

ANNEXE

à la

Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil

relative à la mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité – Plan d'action de l'UE contre le trafic et l'utilisation illicite d'armes à feu et d'explosifs

ANNEXE: Actions prioritaires

Objectifs	Actions prévues par le programme	Responsabilité (et soutien)	Calendrier
1. Limiter l'accès aux armes à feu et aux explosifs illicites	a). Améliorer la connaissance de la situation grâce au renseignement et surveiller les nouveaux risques par: • l'amélioration des outils statistiques et d'analyse existants et le développement des évaluations au niveau national sur la circulation des armes à feu et leur disponibilité, ainsi que l'octroi d'une priorité aux échanges au niveau de l'UE; • la fourniture par Europol de produits d'analyse à l'échelon de l'UE, et eu égard au lien avec le terrorisme, le renforcement du rôle de supervision de l'IRU; • la cartographie par l'ONUDC des itinéraires du trafic mondial d'armes à feu à destination de l'UE; • le dialogue avec les partenaires afin d'améliorer la connaissance du trafic illicite des armes à feu, et notamment du trafic en ligne et du détournement du commerce légal; • l'amélioration de l'accès des autorités des États membres chargées de l'application de la loi à tous les produits d'analyse, à l'échelle européenne et nationale; • la poursuite de l'aide financière en mettant l'accent sur les projets qui ont une portée globale et un effet important sur la collecte des données; • l'évaluation des risques résultant d'innovations technologiques (telles que l'impression en 3D);	Europol, États membres, COM, ONUDC	2016-2017
	b). Améliorer la sécurité des explosifs par: • la mise en œuvre complète du règlement sur les précurseurs d'explosifs; • l'avancement du réexamen du règlement sur les précurseurs; • l'évaluation de la nécessité d'harmoniser les normes et les procédures d'enquête de sécurité au niveau de l'UE.	COM, États membres, acteurs concernés	À partir de l'année 2015

2. Intensifier la coopération opérationnelle	a) Mise en œuvre complète du plan d'action opérationnel (PAO) 2016 sur les armes à feu et soutien supplémentaire sur: • les mesures opérationnelles contre le trafic en ligne; • l'étude des modalités d'un système d'échange d'informations sur la circulation d'armes à feu au sein de l'UE en tenant compte des systèmes et instruments européens d'information pertinents qui existent déjà; • l'étude de la possibilité d'interdire les règlements en espèces pour les opérations d'achat et de vente d'armes à feu et de munitions par des personnes physiques; • le renforcement des contrôles aux frontières extérieures en contrôlant les marchandises en fonction des risques et en créant une action de contrôles douaniers prioritaires; • l'amélioration du traçage des armes à feu par l'élaboration d'un manuel sur le pistage et le traçage des armes à feu illicites dans le cadre du groupe d'experts européens en armes à feu; • l'élaboration de programmes d'études communs sur les armes à feu et les explosifs; • la conception d'outils de détection innovants; • la réalisation d'actions opérationnelles conjointes impliquant toutes les autorités répressives compétentes.	COM, Europol, Eurojust, CEPOL, États membres	2015-2017
3. Améliorer la collecte et le partage d'informations opérationnelles sur les armes à feu en tirant parti au mieux des outils existants	a) Évaluer les systèmes d'échange d'informations existants concernant la lutte contre le trafic d'armes à feu et d'explosifs afin d'assurer leur compatibilité technique, en accordant une attention particulière à la nécessité de renforcer la coopération entre les services policiers et douaniers et aux exigences de la directive sur les armes à feu.	COM, Europol, Eurojust, Interpol, États membres	2016
	b) Veiller à l'interopérabilité effective des systèmes d'information existants, y compris le SIS II et iARMS par rapport à l'UMF.	COM, Europol, Interpol	Juin 2016
	c) Étendre l'utilisation d'iTrace, du Système européen de données sur les attentats à la bombe (SEDAB) et du système d'analyse d'Europol, tout en assurant un usage maximal de son point focal sur les armes à feu.	COM, SEAE, Europol, Eurojust, Interpol, États	Juin 2016 et en cours

		membres	
	d) Accroître l'échange d'informations balistiques.	COM, SEAE	En cours
4. Renforcer la coopération avec les pays tiers	a) Renforcer les activités opérationnelles et élargir la portée du plan d'action UE-Europe du Sud-Est.	COM, SEAE, SEESAC	En cours
	b) Renforcer la coopération avec les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (région MENA).	COM, SEAE, États membres	En cours
	c) Renforcer la coopération avec l'Ukraine et la Turquie.	COM, SEAE, États membres	En cours et à partir de l'année 2015
	d) Renforcer la coopération avec d'autres pays tiers, acteurs régionaux et organismes internationaux pertinents.	COM, SEAE, États membres	À partir de l'année 2015